

À quoi sert votre don ?

Vous êtes

... un particulier

Votre don vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt à hauteur de 66 %** dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur une durée de 50 ans.

Ainsi par exemple, **un don de 100 euros ne vous coûtera que 34 euros.**

... une entreprise

Que votre entreprise soit assujettie à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, elle bénéficiera d'une **réduction d'impôt égale à 60%** du montant des dons dans la limite de 5/1000ème du chiffre d'affaires déclaré.

Ainsi, par exemple **un don de 100 euros ne vous coûtera que 40 euros.**

PENSEZ AU LEGS !

Le legs est une disposition testamentaire par laquelle vous donnez à une ou plusieurs personnes ou associations tout ou partie de vos biens.

Si cela vous intéresse, nous vous conseillons d'en parler avec votre notaire et nous nous tenons à votre disposition pour toute proposition que vous souhaiteriez nous faire en ce sens.

* En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus ont un caractère obligatoire pour établir la liste de nos adhérents, liste destinée à vous représenter au sein de l'UDAF, l'UNAF et l'UNAPEI. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de l'Association à laquelle vous adhérez. Toutes ces informations ont un caractère confidentiel et ne feront pas l'objet d'une quelconque cession à un autre organisme. Données conservées pendant trois ans. + d'infos sur le site cnil.fr

Pour toute question RGPD, vous pouvez aussi contacter : dpo@adapei61.fr - Pôle associatif : 02 33 82 59 46

Pourquoi rejoindre l'Adapei de l'Orne ?

Depuis plus de 50 ans, l'Adapei de l'Orne mobilise son action, ses professionnels et son réseau au service des enfants et des adultes en situation de handicap mental.

- Elle accueille et oriente les familles ;
- Elle accompagne et défend les droits des personnes ;
- Elle expérimente et agit au quotidien pour un monde plus inclusif.



30

services et établissements sur tout le département de l'Orne

1100

personnes accompagnées

900

professionnels engagés sur le terrain



un investissement quotidien pour les familles sans solution



Faire un don



Une association de parents solidaires pour un monde plus inclusif

Pourquoi faire un don à l'Adapei de l'Orne ?

Bulletin de don

(À nous retourner avec votre règlement)

En faisant un don à l'Adapei de l'Orne :

- Vous témoignez concrètement de votre engagement à nos côtés en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches ;
- Vous participez financièrement à la réalisation de projets innovants pour améliorer la qualité de vie au sein de nos services et établissements.

Le mot du président



" L'Adapei de l'Orne existe depuis plus de 50 ans. Elle a été créée par des parents en quête de solutions pour leurs enfants pour qui rien n'existait.

Aujourd'hui, notre association gère plus de 30 établissements et services pour accompagner près de 1100 enfants et adultes en situation de handicap.

Pourtant, il nous faut toujours nous adapter aux nouveaux besoins des résidents ; nous comptons sur vous car beaucoup trop de personnes, jeunes et moins jeunes, sont encore sans solution.

Notre don sera votre premier geste de soutien et nous aidera à avancer sur ce long chemin de solidarité."

Thierry Mathieu
Président de l'Adapei de l'Orne



1

Vous nous aidez à réaliser les projets collectifs de nos services et établissements et de leurs usagers.

2

Vous financez l'organisation d'évènements culturels, sportifs et conviviaux à destination de nos personnes accompagnées et de leurs familles.

3

Ainsi, **vous contribuez à rendre les personnes en situation de handicap davantage actrices** de leurs parcours au sein de la cité.

Vos "plus" donateur :

- + la newsletter Adapei 6.1 Infos envoyée directement à votre domicile ou siège social ;
- + une invitation personnelle pour les évènements organisés par l'association (inaugurations, vernissages, ...) ;
- + une déduction de votre don à hauteur de 66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises.



Pour plus de renseignements, merci de contacter le Pôle associatif au **02 33 82 59 46**.

Mon don me donne droit à une réduction d'impôt de 60% minimum (cf au dos).

PARTICULIER ENTREPRISE

Madame Monsieur Notice RGPD au dos *

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

E-mail :

Tél. fixe : Tél. portable :

Je donne :

30€	50€	80€	100€
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10€	17€	27€	34€
12€	20€	32€	40€

Mon don me coûte :

pour les particuliers →

pour les entreprises →

Montant libre

€

Par chèque

Les chèques sont à établir et à adresser avec ce bulletin à :
Pôle associatif de l'Adapei de l'Orne
48 rue Lazare Carnot - 61100 Alençon

Par virement bancaire

Sur le compte Banque Populaire Grand Ouest du Pôle associatif de l'Adapei de l'Orne
IBAN : FR76 1380 7007 7141 1212 0834 469
BIC : CCBPFRPPNAN

Par CB en ligne sur pole-associatif.adapei61.fr

À Le

Signature :